Compte rendu du conseil municipal du 19/03/2021

Délibérations

- <u>2021-05 à 2021-06 : Vote des CA et CDG 2020 : Commune et budgets annexes</u>

	Exerci	ce 2020	Clotûre 2020		
Budget	Invertissement	Fonctionnement	Invertissement	Fonctionnement	
Commune	7 947.53	116 324.53	2 725.66	234 324.27	
Eau Assainissement	7 466.19	-3 670.06	229 123.17	27 168.67	
Chaufferie	2 050.81	1 250.16	6 186.85	-1 186.62	
Lot. Jamet	0.00	0.00	-76 454.69	-3 772.33	
Lot. Glandier	-17 916.31	-2 727.57	-111 335.18	-75 009.93	
Tous budgets confor	dus	50 245.81	181 524.06		

<u>2021-07 à 2021-12 Affectation des résultats 2020 sur les BP 2021 :</u>

	Résultat		Affectation		
5			Investissement		Fonctionnement
Budget	Investissement	Fonctionnement	001	1068	002
Commune	2 725.66	234 324.27	2 725.66	100 000.00	134 324.27
Eau Assainissement	229 123.17	27 168.67	229 123.17	0.00	27 168.67
Chaufferie	6 186.85	-1 186.62	6 186.85	0.00	-1 186.62
Lot. Jamet	-76 454.69	-3 772.33	-76 454.69	0.00	-3 772.33
Lot. Glandier	-111 335.18	-75 009.93	-111 335.18	0.00	-75 009.93

- 2021-13 Vote des BP 2021 : Commune et budgets annexes

	Proposition BP 2021		
Budget	Invertissement	Fonctionnement	
Commune	316 801.73	629 123.52	
Eau Assainissement	278 148.96	140 211.09	
Chaufferie	26 847.85	36 980.80	
Lot. Jamet	76 454.69	85 330.00	
Lot. Glandier	129 539.88	206 988.99	
Tous budgets confondus	827 793.11	1 098 634.40	

Travaux d'investissement 2021 sur le budget principal :

- Aire de camping-car
- Réhabilitation de la cour d'école
- Prolongation de l'éclairage public route de la Marolle

- 2021-14 Demande de subvention des écoles recevant des apprentis :

Chaque année le CFA MFEO de Sorigny demande une participation financière par apprenti inscrit dans leur établissement. Ayant un apprenti domicilié sur la commune le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 80 €.

- 2021-15 Bureau d'étude réseaux EA:

Le service d'eau potable doit mettre en place une stratégie efficace pour atteindre un objectif de performance. Cette stratégie consiste à prévoir, anticiper, organiser. Elle implique une bonne connaissance des infrastructures des réseaux et de leur environnement afin d'identifier les zones les plus vulnérables et prioritaires. Cette nouvelle forme de gestion implique aussi la prise en compte des risques inhérents à ce type d'infrastructure.

Le réseau peut subir des pertes en eau, ce qui accentue la pression sur une ressource déjà fragile. Il peut s'agir de **fuites** liées à la vétusté ou au manque d'entretien. Des opérations régulières de maintenance et des investissements pour le renouvellement des réseaux doivent se généraliser.

Parallèlement, ces pertes entrainent un surplus de consommation électrique puisque qu'elles nécessitent d'être préalablement pompées. La gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable implique également la gestion des risques.

Dans le but de permettre à la commune d'avoir une meilleure connaissance de son réseau d'eau potable, Monsieur le maire informe qu'il a rencontré un bureau d'étude la SARL DUPUET Franck, celleci ayant les compétences nécessaires pour accompagner la commune dans ce dossier.

Monsieur le maire précise qu'une subvention allant jusqu'à 80 % peut être accordée par l'agence de l'eau.

Après lecture de la convention d'assistant conseil faite par l'entreprise SARL DUPUET Franck, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Accepter cette mission d'assistant conseil proposée par l'entreprise SARL DUPUET Franck pour un montant de 9 930 HT
- Autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'ingénierie n°21DE046,

- 2015-16 Bureau d'étude du schéma directeur d'assainissement des eaux usées :

Un schéma directeur d'assainissement des eaux usées est un outil de programmation permettant d'améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées.

Le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées est un document de programmation en matière d'assainissement collectif. Il comprend :

- Un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement, ce diagnostic est très utile pour repérer les enjeux et les points à améliorer :
- Un programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.
- Une mise à jour annuelle du descriptif détaillé permet notamment de prendre en compte les travaux réalisés sur ces ouvrages.

Monsieur le maire précise qu'une subvention allant jusqu'à 60 % peut être accordée par l'agence de l'eau.

Dans le but de permettre à la commune d'avoir une meilleure connaissance de son réseau d'assainissement des eaux usées, Monsieur le maire informe que la SARL DUPUET Franck, peut également accompagner la commune dans ce dossier.

Monsieur le maire précise qu'une subvention allant jusqu'à 60 % peut être accordée par l'agence de l'eau.

Après lecture de la convention de l'entreprise SARL DUPUET Franck, et après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- o Accepter cette mission de conseil à la maîtrise d'ouvrage proposée par l'entreprise SARL DUPUET Franck pour un montant de 8 950 € HT,
- o Autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'ingénierie n°21DE047,

- 2021-17 Aide aux commerçants face à la crise sanitaire :

Monsieur le maire cède la parole à ses adjoints Mme PORTIER Karine, 1^{er} adjointe et membre de la commission des finances et Mr GERBALDI Alain, 3^{ème} adjoint et président de la commission des finances.

Mme PORTIER et Mr GERBALDI informent le conseil municipal sur les entretiens réalisés avec les commerçants du village. Le but de ces échanges était de faire un point sur leur situation face à la gestion de la crise sanitaire de la covid 19.

Ces échanges ont été très constructifs et appréciés de tous les commerçants. Les élus ont été impressionnés par le dévouement et le courage des commerçants du village face à cette crise sanitaire qui perdure, entrainant une perte de leur chiffre d'affaire, malgré les aides de l'état la situation est difficile et fragile pour chacun. Les élus précisent que chaque commerçant ne rencontre pas les mêmes difficultés.

Mme PORTIER et Mr GERBALDI demande au conseil municipal de réfléchir à ce qui pourrait être mis en place pour soutenir les commerçants du village à savoir : le restaurant, l'épicerie, la boulangerie, le bar tabac et le salon de coiffure,

Après délibération le conseil municipal décide :

- Pour le restaurant, frappé par une interdiction d'exercer, une réduction à hauteur de 80 % du montant HT des loyers du restaurant et des chambres d'hôte avec un effet rétroactif à compter du 01 janvier 2021 et cela jusqu'à la réouverture de l'établissement. Une autorisation d'installer à ses frais une terrasse amovible sur les 2 places de stationnement situées devant le restaurant.
- Pour l'épicerie, la boulangerie, le salon de coiffure et le bar tabac presse, une aide exceptionnelle de 1000 € sera attribuée à chacun de ces commerçants.

En ce qui concerne la boucherie, le cochon sans rancune a bénéficié d'une mise à disposition du local pendant une période de 3 mois à titre gratuit. Ce bail a été renouvelé à partir du 01 mars pour une durée de 3 mois moyennant un loyer de 200 € HT.

Questions diverses:

<u>Chemins communaux</u>: Les travaux de rénovation des chemins sont prévus au mois d'avril. Il est demandé de commander des panneaux de signalisation afin d'informer les conducteurs du mauvais état des chaussées.

<u>Organisation d'un loto communal</u>: en s'inspirant du modèle de la commune de Saint Hilaire, il est demandé au conseil municipal de réfléchir sur l'organisation d'un loto communal en associant les commerçants et les associations du village.

Etang communal : dans le dernier compte rendu nous vous informions qu'une pêche d'étang allait être organisée afin d'assainir celui-ci et qu'il serait donc fermé aux pêcheurs cette année.

Vu la situation sanitaire et après l'avis d'un pisciculteur, cette pêche d'étang sera réalisée à l'automne. L'étang communal sera ouvert cette année du 15 avril au 30 septembre 2021, un seul et unique tarif de 25 € pour la période complète.

<u>La commission école</u>: informe le conseil sur la mise en place du PPMS au sein de l'école, une simulation sera organisée prochainement afin d'essayer le système.

<u>Défibrillateur</u>: Nous vous informons que le défibrillateur a été installé dans le couloir de l'agence postale. Grégory Houssin propose de faire une démonstration aux élus de l'utilisation de cet appareil lors d'une prochaine réunion.

<u>Panneau Pocket</u>: un point a été fait sur la consultation des informations mise en ligne sur panneau pocket. Il est proposé aux commerçants d'y diffuser leur action, proposition ou promotion sur cette application. Les commerçants devront transmettre leur affiche par mail à la mairie.

Bulletin communal: celui-ci est en cours de finalisation, il sera distribué prochainement.

<u>Aire de camping-car</u>: une demande de subvention n'a pas encore été validée par la préfecture, dès réception de celle-ci les travaux pourront commencer.

<u>Fibre optique</u>: une présentation de l'avancement du projet sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

SIEOM : il est notifié qu'une hausse d'environ 2% va être appliquée sur 2021 par le syndicat des ordures ménagères de Mer.

Le conseil municipal remercie M CHARTRAIN qui a réhabilité une partie du chemin du petit Morêt.

Rappels

Les beaux jours arrivent voici quelques rappels sur le respect de savoir vivre ensemble :

Travaux de jardinage et de bricolage :

Tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Divagation et aboiement des chiens :

Nous demandons aux propriétaires des chiens :

- De veiller à ce qu'ils n'errent pas dans la commune,
- Les attacher en laisse sur les voies publiques et espace public,
- De veiller que les aboiements de leurs animaux domestiques ne soient pas intempestifs,
- Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux ouverts pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique.